

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnaud d'Arbieu
32500 Castelnaud d'Arbieu

Département du Gers

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 05 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 05 septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

PRESENTS : LAPORTERIE Chantal, MASSON Claude, POLES Daniel, RICAUD Paulette, SENAT Georges
SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier, CIAPA Emmanuel, CANDELON Denis

ABSENTS EXCUSES DUREAU Christine, CALVI Cristelle.

SECRETAIRE : Chantal LAPORTERIE

- Approbation compte-rendu du 08 juillet 2016 ;
- Logement communal : bail Mme BORDES ;
- Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

Début à 21 h 15

Approbation du compte rendu du 08 juillet 2016 :

Lecture de remarques sur compte-rendu du 08 juillet 2016 par Mme LAPORTERIE.

Remarques du maire : il affirme que M SENAT a dit que les travaux pouvaient être faits sans attendre l'avis du tribunal.

Vote : 7 pour approbation compte-rendu.

Logement communal : bail Mme BORDES

M le Maire : M GORNET a écrit qu'il quittait le logement communal. Mme BORDES souhaite reprendre le bail.

Mme BORDES a fourni les documents nécessaires.

Le loyer est de 310 €, elle peut avoir droit à une allocation logement (256 €).

M SENAT demande que la CAF verse directement l'allocation logement à la commune ; et qui va se porter caution ?

Vote : 7 voix pour et 2 abstentions pour louer le logement communal à Mme BORDES à compter du 10 septembre 2016 à 310 €.

Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

Monsieur le Maire expose au conseil que le conseil peut donner délégation au Maire pour certaines choses, sans être obligé de convoquer le conseil. Il prend la décision seul et en rend compte ensuite au conseil. Il est possible de déléguer pour louer le logement communal.

Mme LAPORTERIE dit que pour donner délégation, il faut avoir confiance en la personne, ce qui n'est pas le cas.

M CIAPA dit qu'il est d'accord car cela simplifie la procédure.

Vote : 7 voix pour et 2 voix contre donner délégation au Maire pour la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire



Le Secrétaire



Remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 08 juillet 2016.

Approbation du compte rendu du 08 avril 2016

Concernant le vote du budget, comme ils n'ont pas apprécié que leur voix et leur signature aient été utilisées pour falsifier deux documents, une requête a été déposée au Tribunal Administratif et une plainte auprès du Procureur de la République, conjointement, par M. SENAT et Mme LAPORTERIE, et non par elle seule, contrairement à ce qui est écrit sur le compte rendu du 08/07/2016.

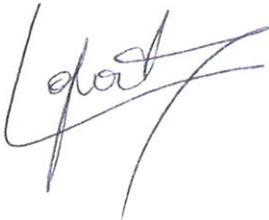
Information sur l'achat de mobilier urbain : bancs et tables

L'information a été donnée par Mme RICAUD, 2^{ème} adjointe, et non par M. le Maire, comme il est écrit sur le compte rendu.

Questions diverses

Concernant le chemin rural de Mouné, M. SENAT a dit que la commune n'avait pas pris le problème à bras le corps, que c'était un chemin public et que c'était à la commune de faire les travaux ; que, maintenant, on attendrait la réponse du Tribunal Administratif ; et non qu'il fallait faire les travaux sans attendre la décision du Tribunal, comme il est écrit sur le compte rendu.

Chantal LAPORTERIE



Georges SENAT

